## **Text Description automatically generated**

**Renseignements sur les subventions de recherche Pat Griffin**

**Objectif**

L’Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) offre deux subventions de recherche Pat Griffin pour soutenir la recherche qui aborde la priorité « Résultats de la formation infirmière » (Priorité 7) des Priorités nationales en matière de recherche infirmière. Ce qui suit décrit cette priorité :

Effectuer des recherches visant à développer, évaluer et promouvoir l’application des connaissances à des approches de formation interprofessionnelles fondées sur des données probantes, des modèles de programmes de formation infirmière, des approches pédagogiques favorisant les compétences en raisonnement clinique, la pensée critique et la prise de décisions fondées sur des données probantes, l’apprentissage par simulation et les modalités de transition à la pratique en ce qui concerne :

1. la pertinence de l’apprentissage pour la pratique infirmière;
2. l’expérience des nouvelles diplômées et des nouveaux diplômés entrant sur le marché du travail;
3. la préparation des nouvelles diplômées et des nouveaux diplômés pour la pratique infirmière (ACESI, 2018).

La recherche peut porter sur tous les niveaux de formation universitaire en sciences infirmières.

**Financement de la recherche**

Le financement de cette subvention est assuré par [Fonds Pat Griffin de l’ACESI](https://www.casn.ca/fr/don/).

**Détails de la subvention**

Subventions offertes : 2 par année civile

Financement : jusqu’à un montant de 15 000 $ pour une durée d’un an

Date limite pour présentation des demandes : 1ermai 2024

Date de déblocage de fonds : 1er juillet 2024

Les demandes peuvent être en anglais ou en français.

**Critères d’admissibilité**

* La chercheure ou le chercheur principal doit appartenir au corps professoral d’une école membre de l’ACESI.
* La chercheure principale, le chercheur principal, la cochercheure ou le cochercheur à qui la subvention a déjà été octroyée doit attendre 3 ans avant d’être admissible à recevoir une autre subvention.
* Il faut accepter de signer un accord de recherche y compris des rapports provisoires et le rapport final.
* La recherche doit porter sur les « résultats de la formation infirmière » identifiés dans les Priorités nationales en matière de recherche infirmière de l’ACESI.
* La demande doit comporter au maximum 10 pages (excluant les pièces jointes obligatoires), elle doit être rédigée avec une police de caractères de 11 points, et les marges doivent être conservées telles qu’elles figurent sur le formulaire de demande.
* Les soumissions doivent contenir toute l’information requise.
* Tous les documents doivent être remis dans un seul fichier en format PDF, dont la taille maximale est de 45 Mo.

**Comment faire une demande**

Toutes les demandes et les pièces justificatives doivent être soumises à Don Flaming, coordonnateur principal de la formation, par courriel (dflaming@casn.ca).